Mairie
de

Saint-Aunès le 02 juin 2008

« V.Malavielle /G. Brès »

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le deux juin 2008 à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Maire de Saint-Aunès.

Présents : M-F. BA. C. PEREYRON. A. AQUILINA. H. CRISTAU. A. HUGUES. P. SÉGURA. A. AMASIO J-P. BAUD. V. CARBONELL. N. CODDERRENS. C. FAUCONNIER. G. GRABIEL. J. HELSEN. M-L. MALATERRE. B. MEYNIER. M. PECCOUX. R. SALVADOR. C. VALETTE. P. VANDOUX. E. VERDELHAN.

Absentes excusées : F. THOMAS a donné pouvoir à M-F BA.
M. DUFOUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la dernière réunion du 28 avril 2008, ainsi que l'ordre du jour de la réunion de ce jour.

Emilie VERDELHAN est nommée Secrétaire de séance.

I – Z.A.C. DES CHÂTAIGNIERS.

1) DÉCLARATION SOLLICITANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PRÉALABLE A UN ARRÊTE DE CESSIBILITÉ

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

La réalisation de la Z.A.C. des Châtaigniers implique l'acquisition de certains terrains situés dans son périmètre par voie d'expropriation.

Par délibération du 28 novembre 2006, la commune a approuvé le dossier de création de la Z.A.C.

Par délibération du 10 mai 2007, la Commune a désigné la SEM ACMEO en tant que concessionnaire de la Z.A.C. Le traité de concession a été signé le 11 mai 2007.

Par délibération du 13 décembre 2008, la commune a approuvé son P.L.U.

Par arrêté n° 2008-I-938 du 03 avril 2008, Monsieur le Préfet de l'Hérault a déclaré d'utilité publique les travaux d'aménagement de la Z.A.C. et a autorisé la Commune de Saint-Aunès et la S.E.M. ACMEO à poursuivre la procédure dans les conditions fixées par le Code de l'expropriation.

La Déclaration d'Utilité Publique est justifiée par les objectifs suivants, que la Commune a fixé dans son P.L.U. :
- répondre à la demande de logements et locaux variés, dans un quartier organisé en poursuivant l'urbanisation existante au nord de la Commune ;

- équiper le secteur en espaces publics équilibrés ;

- moduler la densité des constructions dans une logique d'intégration.

Il apparaît à ce jour que le recours à l'expropriation est nécessaire pour acquérir certains terrains.
Un dossier d'enquête parcellaire a été constitué conformément aux dispositions de l'article R 11-19 du Code de l'expropriation.

Ce dossier a été approuvé par la S.E.M. ACMEO.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Hérault, au même titre que la S.E.M. ACMEO – également bénéficiaire de la D.U.P., l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité de terrains situés dans la Z.A.C.

- d'approuver le dossier d'enquête parcellaire tel qu'annexé à la présente délibération.

- de décider d'adresser à Monsieur le Préfet de l'Hérault, pour être soumis à l'enquête, un dossier d'enquête parcellaire comprenant un plan parcellaire et une liste des propriétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL**,** ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré :

VU le Code de l'expropriation, notamment ses articles R 11-19 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n°2008 - I - 938 du 03 avril 2008,

DÉCIDE **:**

Article 1ER :
DE SOLLICITER de Monsieur le Préfet de l'Hérault, l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité de terrains situés dans la Z.A.C.

Article 2 :
D'APPROUVER le dossier d'enquête parcellaire tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3 :
D'ADRESSER à Monsieur le Préfet de l'Hérault, pour être soumis à l'enquête, le dossier d'enquête parcellaire annexé à la présente délibération.

Article 4 :
La présente délibération sera affichée un mois en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault dans le cadre de l'exercice de son contrôle de légalité.

2) LOGEMENTS LOCATIFS
Monsieur Alain AQUILINA informe le Conseil Municipal des demandes qui ont été faites au Cabinet « GARCIA DIAZ » pour étudier l'insertion éventuelle de logements locatifs, en dehors de la zone AU02 du Plan Local d'Urbanisme [P.L.U.].

Le bilan de la Z.A.C. et le nouveau schéma d'aménagement ainsi que nos demandes et nos questions seront évoquées lors du prochain Conseil Municipal.

3) PARC D'ACTIVITES « SAINT-ANTOINE ».
Monsieur Alain AQUILINA donne un compte rendu de l'avancement de la commercialisation sur le lotissement n° 2. Une réflexion sera très prochainement lancée sur le lotissement n° 3, donnant vue directe sur le haut de la Commune.

S P O R T S / A S S O C I A T I O N S / J E U N E S S E
P i e r r e S E G U R A

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS.
Monsieur Pierre SEGURA, Président de la Commission « Sports – Associations – Jeunesse » après examen approfondi par la Commission des dossiers de demande de subvention des Associations locales, propose au Conseil Municipal, les dotations suivantes pour l'année 2008 :

- Age d'Or de St-Aunès et ses Amis	3.000 €	- Musclés	1.500 €
- Amicale Sportive	6.500 €	- St-Aunès Pétanque	1.100 €
- Bibliothèque « Au Plaisir de Lire »	8.500 €	- Yoga – Santé - Détente	500 €
- Chasse «Association Exploitant »	1.000 €	- Atelier Théâtre 'Scapin »	3.000 €
- Club Sportif. Sainte-Agnès	1.000 €	- Tennis Club	4.000 €
- Club Taurin "Lou Razetaïre"	11.000 €	- T.M.B - V.T.T.	1.700 €
- Chorale	1.000 €	- A.A.M. St-.Aunès	600.€
- Gallia Sports	7.000 €	- Lou Dansaïre	1.200 €
- Loisirs et Culture	1.000 €	- Association « Pêche Lunel »	850 €
- Musique en Eveil	4.600 €	- Si Près St-Aunès	400 €
- Peinture et Loisirs	500 €	- Pour le maintien des Bals	7.000 €
- Quartier des Peintres	200 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après que Mesdames BA – MALATERRE – PEREYRON - Messieurs HELSEN. VALETTE – CARBONELL – VANDROUX – ACQUILINA se soient abstenus, adopte, à l'unanimité, les dotations précitées.

SÉCURITÉ
Henri CRISTAU

I - DÉGRADATIONS SUR BÂTIMENTS PUBLICS

A la suite des plaintes, déposées par la mairie en novembre 2007, pour dégradations, (tags, feux…) sur plusieurs bâtiments publics, cinq jeunes délinquants ont été identifiés et vont comparaître devant le Tribunal fin juin. La Commune de Saint-Aunès s'est portée partie civile pour obtenir réparation du préjudice qui s'élève à 18.100 €.

Malheureusement, de nouvelles dégradations ont été à déplorer en avril-mai au Centre Associatif, aux Écoles et pendant la Féria, ce qui a entraîné le dépôt de nouvelles plaintes, en cours d'investigations pour identifier leurs auteurs.

II - GENS DU VOYAGE

Pendant plusieurs semaines, les « Gens du Voyage » ont installé des campements sauvages, à la Z.A.E. Saint-Antoine, sur des terrains propriétés du Département. A la demande du propriétaire, la Gendarmerie Nationale a pu intervenir pour faire évacuer ces terrains, dont l'accès est maintenant sécurisé par des remblais de terre et des blocs de ciment.

La prochaine réunion de la Commission Sécurité est fixée au mercredi 11 juin à 19 heures.

FINANCES
Henri CRISTAU

I – BIBLIOTHÈQUE (Mobilier) Demande de subvention.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la Société L.R. Espace Ranvier Le Pape, d'un montant de 36.659,55 € T.T.C., soit 30.651,80 € H.T. pour l'équipement de notre Bibliothèque en construction (mobilier).

Ce devis a été retenu par la commission municipale chargée du dossier Médiathèque, après consultation de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture, pour évaluer les besoins, et, la qualité du devis retenu.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Département, l'aide financière la plus large possible pour parfaire ce financement.

Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

➢ Sur un montant H.T. de 30.651,80[22] €, le complément de la subvention départementale sera assuré par les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le devis présenté par Madame le Maire, autorise Madame le Maire à le signer.

II - -MÉDIATHEQUE - demande de subvention.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la Société H.S. Informatique, d'un montant de 24.358,06 € T.T.C., soit 20.366,27 € H.T. pour l'équipement de notre Médiathèque en construction [secteur informatique].

Ce devis a été retenu par la commission municipale chargée du dossier Médiathèque, après consultation de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture, pour évaluer les besoins, et, la qualité du devis retenu.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Département, l'aide financière la plus large possible pour parfaire ce financement.

Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

➢ Sur un montant H.T. de 20.366,27 €, le complément de la subvention départementale sera assuré par les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le devis présenté par Madame le Maire, autorise Madame le Maire à le signer.

S C O L A I R E
Ma r i e – F r a n ç o i s e B A

I - ÉCOLE PRIMAIRE.

➢ Financement classe séjour de découverte »à **ANDUZE** « Val d'Hort ».

Madame Marie-Françoise BA, Adjoint aux Affaires Scolaires, présente au Conseil Municipal la demande de financement sollicitée par le Conseil d'école pour l'organisation d'une classe de découverte au centre d'hébergement « Val d'Hort » à ANDUZE.

Séjour à ANDUZE« Val d'Hort » : du 1er au 06 juin 2008 – 24 élèves CM1 / CM², classe de Mme PINET :

R E C E T T E S		D E P E N S E S	
- Montant subvention Mairie :	3.835,60 €	- Centre de Séjour :	7.075,60 €
- Participation des Familles :	3.180,00 €		
- Participation de la Coopérative de l'Ecole : (Aide a famille en difficulté).	60 ,00 €		
Total :	7.075,60 €	Total :	7.075,60 €

. Acompte versé par la Coopérative au Centre de Séjour : 1.415,12 €
. Reversement à la Mairie par la Coopérative de l'école : 1.824,88 €
(participation des familles + participation de la Coopérative, déduction faite de l'acompte versé),
. Reste dû au Centre de Séjour : 5.660,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de financement de la classe transplantée à ANDUZE « Val d'Hort » présentée par Madame Marie-Françoise BA, Adjoint aux Affaires Scolaires, s'engage à inscrire les fonds nécessaires au B.P. 2008, article 6251.

➢ La classe de CM² de Madame BEPPO a bénéficié d'une intervention d'un professionnel par la création d'un petit film d'animation. Pour ceux d'entre vous qui désirent le voir, ce film est à votre disposition, à visionner sur n'importe quel ordinateur de la Mairie, sauf celui de notre bureau parce qu'il n'a pas le son.

➢ Pour ces deux activités les classes ont eu un financement mairie et famille.

➢ La classe de CM1 de M. PRIOL bénéficie de 8 séances au tennis-club de Saint-Aunès, séances financées par la Mairie.

➢ Le 3ème petit stylophile de cette année va paraître prochainement. Ce journal de l'école est élaboré par les enfants et les enseignants.

➢ Dans le cadre de la Prévention routière, Monsieur Luc MAILHE, intervient pour toutes les classes. La piste routière de Teyran a été mise gracieusement à notre disponibilité par la Mairie et utilisée par les classes de CM1 et CM2. Le S.I.VO.M. a assuré le transport.

II - ÉCOLE MATERNELLE.

➢ Il n'y a pas de fermeture de classe en maternelle ; les 2 ans ne sont pas comptabilisés, ils seraient scolarisés dans la mesure des places disponibles.

➢ Pour les nouveaux élèves, le samedi matin 28 juin, sera portes ouvertes. Dans le courant de ce mois, les élèves grande section maternelle iront visiter l'école primaire.

➢ Pour la rentrée, l'accueil des T.P.S et des P.S. sera échelonné.

➢ Nous avons eu quelques problèmes de remplacement pour la garderie suite à l'absence d'un agent ; de 16 h 30 à 17 h 30, il y a trop de petits pour une seule personne.

➢ Compte tenu du passage à 4 jours, il va falloir revoir les horaires des A.T.S.E.M. et je pense que l'on pourra palier à tous ces problèmes d'absences.

➢ Sorties scolaires :
Madame Marie-Françoise BA, informe le Conseil Municipal que la Coopérative scolaire a fait l'avance des dépenses prévues au budget sorties :
. Cirque : 600 €,
. Seaquarium : 94.50 €,
. Aquarium : 250.50 €,
. Accompte accrobranche 2 x 90 €,
.Serre amazonienne 126 €.
soit un total de 1251 € qu'elle propose de bien vouloir verser à la coopérative scolaire en remboursement des frais avancés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition précitée.

➢ Le journal de l'école « Le Petit Monde d'Albert Dubout » est réalisé entre les parents et les enseignants.

➢ La fête de fin d'année aura lieu ce samedi matin 7 juin à l'école. Le Foyer a été réservé en cas de pluie. La kermesse est organisée par les parents, le spectacle des enfants par les enseignantes.

➢ Nous avons un problème de cour et d'abords des écoles. Des jeunes entrent dans les cours le week-end ou le soir, laissent des détritus (bouteilles en verre cassées, canettes, emballages Mc DO). Les cabanes sont renversées ou déplacées. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie par les parents d'élèves et la mairie notamment pour une vitre cassée.

➢ Travaux :
Le recensement des travaux a été effectué. Il était prévu au moins en 2 tranches, la réfection des plafonds les plus anciens.

L'été dernier la réfection des plafonds du hall, du bureau de la Directrice et d'un espace toilettes a été effectuée ; la poursuite de cette réfection était prévue, il s'avère qu'à aujourd'hui, les devis ne sont pas

établis, il semblerait que ces travaux soient reportés à l'année prochaine ainsi que le remplacement des cloisons vitrées.

• Travaux demandés :
- repeindre le hall d'entrée,
- refaire le coin tisanerie avec un placard à changer,
- pour l'extérieur, repeindre les bandes au sol du parking situé dans la descente de l'école.

➢ Rythme scolaire :
Pour les deux écoles, rentrée le 02 septembre 2008.

La semaine de 4 jours est adoptée. La durée de la semaine scolaire est fixée à 24 h, à raison de 6 heures par jour ; le décret a été publié le 15 mai 2008. Les élèves rencontrant des difficultés pourront bénéficier d'aide personnalisée ;de nouveaux horaires sont à envisager, l'interclasse de midi passerait à 2 h au lieu d'1 h 45. Les enfants ayant besoin d'un soutien scolaire auraient ¼ d'heure par jour sur le temps de midi.

III - TRAVAUX.

Nous sommes toujours en attente du devis de réfection du toit du restaurant scolaire.

SOCIAL
Marie–Françoise BA

La journée inter clubs est organisée cette année par le Club "L'Age d'Or de Saint-Aunès et ses Amis ».
Cette journée aura lieu le mercredi 18 juin 2008 à la salle bleue à PALAVAS-LES-FLOTS.

TRAVAUX
Alain HUGUES

I - EXTENSION DU CIMETIÈRE – DÉCOMPTE DEFINITIF – AVENANT N° 1

Monsieur Pierre SÉGURA, présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise MAZZA concernant les travaux d'aménagement V.R.D. du cimetière de Saint-Aunès.

Cet avenant prend en compte les modifications qui ont été demandées en cours de travaux pour l'amélioration des réseaux d'eaux pluviales et le prolongement de clôture.

Le montant initial du marché était de 89.322,30 € H.T. Après les modifications intervenues, ce montant passe à 93.841,93 € H.T. soit 112.234,95 € T.T.C.

Le délai initial de six semaines à compter du 10 septembre 2007 a été dépassé pour des raisons conjoncturelles, la présente délibération permettra de prolonger les délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'avenant n° 1 présenté, autorise Madame le Maire à le signer.

II - AMÉNAGEMENTS DES ABORDS DE LA MAIRIE

1) MARCHÉS

Monsieur Alain AQUILINA présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres présenté à la Commission d'Ouverture des Plis, le 14 mai 2008 par le B.E.T. SERI, responsable du projet, suite à l'ouverture des plis du 10 avril 2008 concernant les travaux d'aménagements des abords de la Mairie : lot n° 1 (voirie réseau humide), lot n° 2, (voirie réseau sec).

➢ le lot n° 1 : voirie réseau humide, a été attribué à l'entreprise MALLET, pour un montant de 150.987,43 € H.T., cette entreprise s'étant montrée la mieux et la moins disante,
➢ le lot n° 2 : voirie réseau sec a été attribué à l'entreprise SPIE, dans sa variante n° 1, également la mieux et moins disante.

Le montant H.T. de ces travaux s'élève à 201.595,73 €, soit 241.108,49 € T.T.C.
L'estimation de la solution de base de la maîtrise d'œuvre s'élevait à 322.061,87 € T.T.C.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux précité.

2) PROJETS D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET PLANTATIONS.
Un devis a été demandé à une paysagiste pour établir un projet d'aménagement des extérieurs de la Mairie et des Salles Associatives. Cette prestation sera présentée dès les dernières esquisses, au Bureau Municipal et en Commission des Travaux d'urbanisme et environnement.

III – AMÉNAGEMENTS TERRAINS DE SPORTS.

1) FOOTBALL : TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT.
Monsieur Alain HUGUES a rencontré les dirigeants du Gallia Sports [Football] et ensemble, ils ont établi un échéancier pour les divers aménagements à apporter au terrain d'entraînement.

Dans un premier temps, il paraîtrait judicieux de replanter le terrain d'entraînement d'une véritable pelouse, et à plus ou moins long terme, d'agrandir les terrains jouxtant le stade d'honneur et l'autoroute pour y réaliser un terrain synthétique.

Des devis ont été demandés à diverses sociétés spécialisées dans la réalisation de pelouse.

La Société Pousse Clanet, moins disante, pour un prix de 177.191,04 € T.T.C. pourrait être retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition précitée et autorise Madame le Maire à signer l'ordre de service pour les travaux énoncés ci-dessus.

2) JEU DE BOULES.
Les travaux d'évacuation de la terre stockée contre la clôture de l'autoroute sont en cours de réalisation. Les travaux d'aménagements définis seront prochainement attaqués.

IV – SALLE MULTIFONCTIONS.

Suite à la visite par la Commission des Travaux, des chantiers en cours, la salle multifonctions a paru ne pas correspondre aux surfaces prévues. En effet, sur la surface générale du bâtiment, les annexes (cuisine,wc etc…) amputent une grande partie de l'espace réservé à l'évolution.

Il paraît judicieux, tant qu'il en est possible, d'agrandir ce bâtiment en laissant la surface bâtie actuellement à la grande salle et en conservant les annexes à l'extérieur.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la solution proposée. L'architecte du projet déposera le plus tôt possible le Permis de Construire Modificatif ainsi que les avenants nécessaires à sa réalisation.

V – PARKING DES ECOLES.

A de nombreuses reprises, les enseignants ainsi que les riverains nous ont signalé que le parking commun, (enseignants / particuliers) du groupe scolaire, primaire et maternelle, était régulièrement occupé par des bandes de jeunes qui ont lancé des détritus et surtout des bris de bouteilles mettant en danger les enfants se rendant à l'école.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Travaux, décide de clôturer cet espace ; des devis seront sollicités pour cette réalisation.

COMMUNICATION
Cécile PEREYRON

Madame Cécile PEREYRON, Adjoint à la Communication, présente au Conseil Municipal, le site Internet remis à jour et prêt à être activé.

Le Conseil Municipal félicite les acteurs de ce projet pour la qualité et l'image qu'il dégage de notre Commune.

QUESTIONS DIVERSES

1) Madame Brigitte MEYNIER, signale à Monsieur l'Adjoint aux Travaux, que la fontaine du square à besoin d'un entretien plus régulier. Le problème des fontaines a déjà été évoqué, il sera désormais confié au personnel municipal.

2) Monsieur Vincent CARBONNEL, signale que le ralentisseur, rue de l'Escolette, arrête les eaux de pluie ; une solution sera envisagée.

3) Madame Carole FAUCONNIER, demande si les associations sollicitées ont répondu pour la tenue des buvettes à la Salle Polyvalente ; monsieur Pierre SEGURA, Adjoint l'informe qu'à ce jour, aucune réponse ne lui est parvenue.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 0 H 15